Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET 04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 noir blanc FGSDG
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuges valgaudemard SEPTEMBRE 2016

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
19 0916	la chapelle	olan	1			montée 1
19 09 16	gioberney	vallompierre	1			1montee,1descente
190916	gioberney	chaborneou	2			1montee refuge+ 1 batterie caf ??

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☑ accordée ☐ refusée

N° 468 / 2016

à Gap, le 31/08/ 2016

Le Directeur, par intérim
Thierry DURAND

COPIE au secteur du Valgaudemar